

Conseil Départemental de l'Habitat de l'Hébergement

14 décembre 2017

Point d'avancement des projets de Renouvellement Urbain



Rénovation urbaine (PRU) 2003-2015

Les 5 projets ont mobilisé **77 M€** de subventions de l'ANRU

90 M€ de subventions LBU

Elles génèrent un montant global de travaux de l'ordre de **519 M€**.

| | Base financement (M€) | Subvention ANRU (M€) | Taux d'engagement | Taux paiement |
|--------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|---------------|
| Saint André | 86,937 | 21,018 | 100 % | 86,96% |
| Saint Benoît | 75,062 | 11,469 | 100 % | 100 % |
| Saint Denis | 129,737 | 20,333 | 100 % | 79,36% |
| Saint Pierre | 138,389 | 11,995 | 100 % | 86,40% |
| Le Port | 88,919 | 12,266 | 100 % | 88,13% |

Renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024

L'arrêté du 29 avril 2015 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants, parmi les 49 quartiers prioritaires retenus à La Réunion, et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

Les quartiers « isolés »

- > Le Port « 1^{ère} et 2^e Couronne »
- > Saint-Louis « Le Gol »

Les quartiers « de centre ville »

- > Saint-André « Centre ville »
- > Saint-Benoît « Rive droite »
- > Saint-Denis « Bas Maréchal Leclerc », « Vauban », « Butor »

Un quartier atypique à caractère rural

- > Saint-Pierre « Bois d'Olives »

Renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024

Le programme se déroule en 2 phases sur la période 2014-2024

- Protocole de préfiguration
- Convention pluriannuelle

Les 6 protocoles de préfiguration ont été signés le 14 juin 2016

Les 6 quartiers bénéficient dans ce cadre d'un montant global de subvention de l'ANRU de **4,3M€** :

- Financement de l'ingénierie (études et direction de projet)
- Définition d'un projet dont la faisabilité est démontrée
- Élaboration de la convention pluriannuelle, signée en 2018

Les réunions de travail partenariales (RTP) et comités d'engagement (CE) se tiendront à partir de mars 2018 et permettront, après avis des partenaires et contractualisation, la réalisation physique du projet sur la période 2018-2024.